

CONSEIL GENERAL

BUDGETS 2019 - QUESTIONS ET REPONSES

Requête auprès de la commune (document demandé)

1. Nouvelle convention de Police

OK, document à remettre

2. Liste des priorités pour l'entretien des routes communales et des services généraux. Pouvez-vous nous la transmettre ?

Entretien des routes / priorités

La réfection des enrobés bitumineux (entretien courant, réfection des tapis) est définie chaque année, en fonction de l'évolution de la dégradation du réseau routier.

C'est le service technique qui évalue la situation et propose différentes priorités, par l'intermédiaire de la délégation des Travaux Publics, au Conseil municipal.

À titre d'exemple, ci-annexé, le tableau d'évaluation établi en 2017, pour déterminer les tronçons de goudronnage à réaliser en 2018. Il s'agit d'un document de travail interne.

Ces évaluations découlent d'un inventaire général, périodiquement mis à jour, se basant sur de multiples critères (état de la planie, usure, fissures, évacuation des eaux claires, nids de poules, etc., ...) Une nouvelle évaluation est en cours pour définir et proposer les tronçons à refaire en 2019.

Inventaire des conduites d'eau potable

Le choix des priorités pour le remplacement des conduites intervient sur la base de la connaissance du réseau par le fontainier communal. Un inventaire des priorités est établi périodiquement. Il est régulièrement mis à jour en fonction des constats (fuites sur réseau, mise à jour de conduites lors de chantiers et autres évènements) permettant d'affiner la connaissance du réseau.

D'autres critères (opportunité de travaux de tiers, réalisation de projet d'infrastructures, etc., ...) conditionnent la priorisation des tronçons à remplacer.

À titre d'exemple, ci-annexé, un tableau d'évaluation des tronçons d'eau potable devant être réfectionnés. Il s'agit d'un document de travail interne. **La situation n'est jamais figée, les priorités sont régulièrement appelées à être revues.** Le maintien de la valeur du réseau de distribution est un éternel recommencement.

3. Merci de nous transmettre le détail des projets d'assainissement financier des places de village d'Illarsaz et des Neyres.

Illarsaz

Ci-annexé, le devis des travaux établi au stade de l'avant-projet pour la réfection et le réaménagement de la route cantonale ainsi que de la place de village.

Le dossier d'enquête est en cours de préparation, il devrait permettre de préciser ce chiffre.

Neyres

À ce stade du dossier, il n'existe pas de devis des travaux car il n'y a encore aucun projet définitif retenu. Le Conseil municipal souhaite sentir l'avis de la population avant de « consolider » les études d'aménagement avec des études financières. Une présentation des premières réflexions destinée aux habitants des Neyres est prévue le 07.11.2018.

4. Liste des investissements des 4 prochaines années.

OK, document à remettre

5. Merci de nous transmettre le listing actualisé de l'évolution des employés communaux.

OK, document à remettre

6. Document complémentaire pour le budget (voir année précédente) – SG

OK, document à remettre

7. Convention Tamoil (selon le souhait de la Cogest)

En l'absence de prise de position du Préposé à la protection des données et compte tenu du fait que Tamoil SA ne souhaite pas que la convention soit transmise, elle ne peut l'être en l'état. La Commune continue de s'activer (3^{ème} relance du préposé à la protection des données et nouvelle interpellation de Tamoil SA) pour résoudre la question juridique de l'autorisation de transmettre cette convention.

Questions générales (1^{er} paquet)

1. Chablais Invest. La saison de ski va débuter. Quid de la situation ?

La mise en place de ValChablaisInvest n'a pas de lien temporel avec la saison de ski. Ce fonds d'investissement sera fondé avant la fin de l'année mais ne déploiera pas ses effets cette saison.

2. Caserne des pompiers. Est-ce qu'il y a un projet de rapprochement des deux corps de pompiers envisagé pour l'avenir ?

Le rapprochement des deux corps de sapeurs-pompiers n'est pas programmé.

3. Subvention de la maison de naissance privée annoncée dans le Nouvelliste ?

Le Conseil municipal s'est posé la question de l'acquisition de la maison Wuilloud, afin de la mettre en location, notamment pour la maison de naissance. Les montants pour l'achat ont toutefois été jugés disproportionnés et le Conseil municipal a renoncé à cette option. Dans ce contexte, il a confirmé que, sur le principe, il est toujours disposé à soutenir la maison de Naissance, dont il juge le projet intéressant pour la collectivité. Le mode de soutien n'a pour l'heure pas été décidé et le sera sur la base de propositions des porteuses de projet.

4.1. Abandon du projet de STEP. Quel est le coût engendré par le changement de projet ? (dédommagement aux entreprises, études, etc...)

En préambule, il y a lieu de préciser que le projet de STEP communale n'est pas abandonné mais suspendu et que la décision finale interviendra sur la base de l'offre de CIMO, courant 2019.

Il y a deux types de montants :

- les prestations qui ont déjà été fournies et qui devront être payées (frais d'études, travaux préparatoires, etc.)
- les prétentions d'entreprises à qui le travail avait été adjugé et qui subiraient potentiellement une perte en raison de l'abandon (hypothétique pour l'heure) du chantier. Ces montants devront encore être analysés et validés.

Pour l'heure, dans le cadre de la 2^{ème} catégorie, nous avons reçu les prétentions suivantes :

- Etudes diverses du mandataire général (Holinger SA) : 1'079'944.-
- Prestations d'études réalisées suite à l'adjudication des lots : prétraitement, biologie et traitement des boues (Techfina SA) : 143'661.-

Total des prétentions à ce jour, avant discussions/négociations : 1'223'605.-

4.2. Est-ce que la commune a demandé un dédommagement pour les frais engagé au canton ?

Cette discussion interviendra selon l'évolution du dossier.

5. Nouvel acquisition du bus urbain. Est-ce qu'il y a une réflexion sur le choix du type de bus ?

Il s'agit de bus standard fourni par le mandataire (TPC SA). Tous les véhicules affectés aux lignes doivent remplir les conditions légales applicables. En outre, ils doivent aussi répondre aux conditions suivantes:

- Avoir un âge de 10 ans maximum durant tout le mandat, sauf véhicules de réserve;
- Respecter au minimum la norme européenne d'émission 4 (Euro-norm 4), ou norme jugée équivalente, et posséder un filtre à particules ;
- Taille Midibus ou plus petit;
- Affichage externe de la ligne frontal ou latéral, dans la mesure des possibilités, permettant un double affichage (de type double roulette pour un affichage de 2 numéros de ligne et 2 destinations, avec possibilité d'affichage en alternance);
- Avoir une entrée surbaissée au minimum ;
- Offrir suffisamment de place pour transporter au minimum 1 personne à mobilité réduite dans son fauteuil roulant ;
- Etre équipé d'un écran pour l'information des voyageurs (uniquement véhicules taille midi).

6. Audit assurance. Quelles conclusions ?

Un appel d'offres a été effectué pour les assurances choses (Bâtiments – Commerce) et flotte des véhicules communaux. La préparation du dossier d'appel d'offres a été faite durant l'été et l'envoi des documents pour la fin août. Au 15 octobre, la commune a réceptionné les 8 offres des compagnies soumissionnaires et le travail d'analyse a commencé. Il s'agira de déterminer les meilleures couvertures proposées (variantes possibles) aux meilleurs tarifs avec le meilleur service possible. En début décembre, la décision sera prise par le Conseil municipal en fonction des analyses fournies par l'administration. Des critères bien spécifiques ont été validés soit le prix, la proximité, la taille et le service.

7. Quel est le projet d'agrandissement de la crèche et de la structure jeunesse. Agrandissement du bâtiment et/ou augmentation du nombre de personnel pour améliorer la capacité ?

Parmi les objectifs de la législature 2017-2020 figure celui de mener une réflexion sur l'offre de prise en charge extrascolaire.

Une réflexion a été menée pour l'UAPE et a abouti à l'ouverture d'un satellite en 2017 dans la Maison du Village à Muraz. Cela a permis d'avoir une liste d'attente proche de zéro en ce qui concerne l'UAPE. Cette ouverture couplée à une augmentation des tarifs en 2018 n'aura pas eu de conséquences financières sur les comptes selon les estimations actuelles. En conséquence, le coût par place a diminué.

Cette réflexion se poursuit maintenant pour la crèche, qui souffre d'une importante liste d'attente.

La Chaloupe ainsi qu'un investisseur privé ont approché la commune en proposant des solutions de partenariat. Ces solutions, plus onéreuses qu'une solution en interne, ont été écartées.

Pour 2019, afin de répondre partiellement (et rapidement) à la demande et de limiter les coûts, nous proposons d'ouvrir une crèche satellite sur le modèle de ce qui a été fait pour l'UAPE. Une salle communale serait utilisée à cette fin pour la création provisoire (ou non) d'environ 25 places d'accueil. Parallèlement, une réflexion va être menée sur la pertinence de l'agrandissement du bâtiment des Plavaux en confrontant les besoins futurs avec la faisabilité de cet agrandissement.

Pour résumer, dans le budget 2019 est prévue l'ouverture d'une structure satellite dans une salle communale dès octobre ainsi qu'une étude de faisabilité sur un potentiel agrandissement de la capacité d'accueil du bâtiment.

Par ailleurs, la capacité d'accueil du bâtiment actuel ne peut pas être augmentée, même en engageant du personnel supplémentaire ; elle est déterminée par le canton, en fonction des m² disponibles.

8. Estimation de la perte fiscale de la PF17. Est-ce que la commune a déjà fait une réflexion ?

La perte de revenus fiscaux estimées dans le cadre de la PF17 avoisinerait les Fr. 850'000.-, (soit Fr. 650'000 pour les PM et Fr. 200'000 pour les PP).

9. Assainissement du Stand de tir de Châble Croix. Est-ce que la commune devrait faire une provision pour l'assainissement ? Quel est le ratio que la commune devra prendre en charge ?

Le montant estimé à charge de la commune de Collombey-Muraz pour l'assainissement du stand de tir de Châble-Croix représente Fr. 250'000 et figure dans les investissements du plan quadriennal (en 2020). Cela représenterait le 6,25% du total des investissements prévus (4 millions de Fr.).

10. Est-ce qu'il y a une réflexion sur les moyens interactifs éducatifs dans les écoles ? N'y a-t-il pas de nouvelles technologies ?

La réflexion se fait en fonction des coûts, des moyens et de leur utilité. Suite à la mise en place des tableaux interactifs en primaire, il est important de procéder de même au CO pour avoir une continuité dans le matériel. Les « nouvelles » technologies (tablettes par exemple) sont évaluées en fonction encore une fois des besoins. Tout ce qui concerne la pensée computationnelle et donc la digitalisation est suivi de près par la direction puisque le directeur participe au groupe de travail qui réfléchit à l'intégration de cet élément dans les écoles valaisannes.

11. Une augmentation de l'eau potable est-elle prévue étant donné l'insuffisance de financement ?

Une analyse des différents tarifs des taxes est en cours (eau potable, eaux usées, déchets) mais il n'y a pas d'urgence à intervenir. En effet, au 31 décembre 2017, l'ensemble de ces financements spéciaux était positif et ne nécessite donc pas d'intervention immédiate. Dans le détail, si l'on prend l'eau potable une analyse va être menée sur la base des chiffres bouclés 2018. Pour les eaux usées, il s'agira d'abord de prendre en compte le choix de la construction de la STEP et d'y faire les simulations nécessaires. Pour les déchets, un recul d'une voire de deux années sur les premiers chiffres sera nécessaire avant d'ajuster ou non la taxe de base.

12. Cohérence des rubriques L/LC/LP. Est-ce que les modifications discutées ont été faites. Par exemple concernant la rubrique de conciergerie qui pour nous devait être en LP. Idem pour le bus urbain...

Nous avons pris note de la remarque et modifié les rubriques discutées lors des séances avec la COGEST de février 2018. Des informations sur les postes de nettoyage et assurances sont déjà indiquées dans des réponses à des questions de détail.

Questions de détail

A. Comptes de fonctionnement

029.317.20	<p>Quand est-il de ce poste. Qu'est-il prévu de faire ? Est-ce régional ou communal ?</p> <p>Dans le programme de législature, un accent a été mis sur la promotion économique. Ce montant vise à concrétiser cet objectif avec la mise en place d'une promotion économique régionale qui débutera entre notre commune et la ville de Monthey dès 2019.</p>
100.318.10	<p>Peut-on avoir le détail de la somme engendrée pour cet inventaire.</p> <p>Sur la base du guide diffusé par le canton qui définit le cadre de cet inventaire à réaliser et selon les discussions intervenues avec notre architecte-conseil qui nous a articulé un montant unitaire de l'ordre de 400.-/habitation et de 240.- pour les immeubles de tailles réduites ainsi que les dépendances, le coût total pour les 5 villages pourrait être de l'ordre de Fr. 60'000.- à Fr. 80'000.-. Il est néanmoins difficile d'être catégorique à ce sujet car ce n'est qu'en phase d'étude concrète que nous pourrions confirmer cette estimation. L'idée, avec le montant proposé au budget 2019, est d'avancer de manière significative avec ce mandat et de terminer en 2020.</p>
122.330.12	<p>Pourquoi cette augmentation ?</p> <p>Selon la législation en vigueur, les communes doivent prendre en charge le 70% des rémunérations du curateur facturé par les APEA, si ces frais ne peuvent être prélevés sur les biens de la personne concernée (art. 31 al.4 LACCS). Une estimation précise a été effectuée par le tuteur officiel sur ses dossiers en cours et c'est ce montant qui est indiqué au budget 2019.</p>
200.314.90	<p>Pourquoi cette augmentation ? détail ? A quoi en est-on avec l'amendement fait à l'époque</p> <p>Nouvelles surfaces aux Perraires à nettoyer (extension bâtiment scolaire) selon avenant signé avec la société de nettoyage. Sinon, les résultats de l'amendement effectué à l'époque sont positifs et vous avez été communiqués.</p>

	<p>Le contrat prévoit quand même des ajustements tarifaires possibles et notamment des ajustements liés aux adaptations des conventions collectives de la branche. Nous venons de recevoir la notification pour 2019 qui sera une hausse de 0.6%.</p>
210.310.00	<p>Pourquoi une augmentation de 95.00 à 125.00 puis à 170.00 chf Avec l'entrée en vigueur, pour l'année scolaire 19-20, de l'arrêt du tribunal fédéral concernant les frais de scolarité, nous avons estimé à environ 50.- l'augmentation des frais par élève pour la commune.</p>
210.314.49	<p>Qu'est-il prévu de faire dans la salle sous l'Eglise. (Salle de gym – école Sous l'Eglise) Selon la configuration d'exploitation des locaux admise, les sociétés accèdent à la salle de gym depuis le côté Est, au sommet des gradins de la place de basket. Cette organisation évite que le public ait accès à la zone « purement scolaire », avec tous les soucis que cela peut potentiellement engendrer. C'est la raison pour laquelle, les badges d'accès des sociétés n'ouvrent que cette porte Est.</p> <p>Nous avons été interpellés par rapport à la problématique des personnes à mobilité réduite. Effectivement, on peut considérer qu'il manque un accès handicapé « public » pour la zone « galerie », lors d'évènements sportifs. Partant de ce constat, nous avons demandé à l'architecte d'évaluer les possibilités techniques d'amélioration pour cette entrée qui est finalement beaucoup utilisée</p> <p>La proposition d'amélioration établie par l'architecte et portée au budget prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une rampe handicapée - Un éclairage complémentaire pour cette zone d'accès passablement utilisée et sombre en hiver (plaques de glace, etc.) <p>Quid de la mise aux normes incendie de cette salle ? Au terme des travaux de construction, tout le complexe Ecole + EMS a été contrôlée par l'inspecteur cantonal en matière de sécurité et respect des normes incendies. Tout est conforme.</p>
210.314.49	<p>Pourquoi un abonnement d'entretien serrurerie dans certain bâtiment et pas d'autre ? Pourquoi cet abonnement ? Les dernières réalisations (bâtiments scolaires Sous l'Eglise + agrandissement des Perraires) sont des bâtiments modernes qui comportent des éléments de façade relativement complexes et des ouvertures non-standard, parfois de grandes tailles. Sur les recommandations des architectes, il est proposé d'assurer un suivi et un entretien régulier des façades de ces 2 bâtiments afin d'exclure tout risque d'accident.</p>
210.361.20	<p>Quel est la raison de cette augmentation ? C'est une prestation facturée par le canton, pour la facturation des enseignants. Pas de possibilité d'agir sur le coût unitaire par élève.</p>
211	<p>Les élèves doivent payer des francs d'amende lorsqu'il oublie quelque chose. Où passe cet argent ? Les montants sont comptabilisés sous le compte 211.436.40 et font</p>

	partie des montants encaissés pour la participation au matériel des élèves
213.366.25	<p>En quoi consiste le « Bike check »</p> <p>C'est une incitation proposée par le canton en collaboration avec les communes pour accroître la part modale de mobilité douce, et plus particulièrement des deux roues, pour les trajets des étudiants et des apprentis entre le lieu de domicile et le lieu de formation. Ce projet vise à compléter l'offre de transport actuelle (Rail-Check) qui s'adresse aux élèves domiciliés à plus de 2,5 km du lieu de formation. Ce Bike-Check est remis sous forme de bon d'achat et/ou de réparation d'une valeur de Fr. 100.- aux étudiants domiciliés à moins de 2,5 km du lieu de formation.</p> <p>Sur 100.- CHF, 15.- CHF sont offerts par les magasins de vélos</p> <p>Les magasins facturent au Canton l'ensemble des Bike-Check consommés (facture globale, 85.- CHF par Bike-Check)</p> <p>A la fin du projet, le Canton refacture aux Communes de domicile de l'étudiant(e) ou de l'apprenti(e) 50% du montant restant (42.50 CHF par Bike-Check)</p> <p>Les coûts restants du Bike-Check (impression, envoi, administration, communication) sont à la charge du Canton</p>
220.351.00	<p>Pourquoi le même compte entre les classes relais et les placements à la Castalie/Don Bosco.</p> <p>On ne peut pas créer un compte par institution. Comme c'est de même nature ces frais sont comptabilisés sous le même compte.</p>
290.301.00	<p>Augmentation de 11'000 chf (Est-ce que l'augmentation est due au nombre d'adjoint)</p> <p>Non. Il y a 2 facteurs liés à cette hausse. D'une part l'augmentation virtuelle calculée sur la base de l'augmentation générale théorique décidée par le Conseil municipal (2%). Pour cet aspect des choses, comme chaque année, l'augmentation concrète accordée à chaque employé sera attribuée sur la base de l'entretien d'évaluation et la qualité du travail. D'autre part, le fait que la Commune bénéficie d'une période de plus subventionnée pour la direction des écoles depuis cette année (29/32^{ème} au lieu de 28/32^{ème} jusqu'à ce jour).</p>
304.301.00	<p>Pourquoi autant de changement dans la rubrique. Qu'est ce qu'il a été fait pour attirer des participants.</p> <p>Mise en œuvre de nouvelles classes de musique avec des ateliers musicaux pour petits, grands et séniors. Ces classes viennent s'ajouter à celle déjà en fonction sur l'étude du solfège. Elles correspondent à la demande des citoyens, vu les inscriptions rentrées cet automne.</p>
309.317.00	<p>Il semble que l'addition des montants ne soit pas forcément juste. Qu'est-il prévu pour 2019 ?</p> <p>Il y a en effet une erreur d'addition pour ce poste. Le total des frais liés aux manifestations devrait représenter un montant global de Fr. 78'000.- et non pas Fr. 60'000.-.</p>
320.318.65	<p>Pourquoi cette grande somme ?</p> <p>Cette somme correspond à la facturation par Swisscom de la capacité mise à disposition pour les panneaux lumineux gérés par Frappecom pour la communication d'informations aux citoyens.</p>

340.365.10	<p>Les scouts ne ramassent plus le papier. Pourquoi ce montant ? C'est une estimation de la subvention octroyée aux scouts comme membre d'une société locale. Ce montant est en cours de négociation actuellement.</p>
341.301.00	<p>Ne serait-il pas pertinent de faire une réflexion sur l'utilité d'une buvette et de quelqu'un pour la tenir ? Le Conseil municipal considère que la tenancière a une fonction d'accueil et de contrôle qui amène une plus-value, mais se plierait évidemment à la décision du Conseil général, si celui-ci décidait de tracer le montant.</p>
390.362.00	<p>Augmentation de 17'000 chf. Justification ? Selon détail du budget de l'Eglise envoyé comme documents annexes.</p>
440.352.00	<p>Pourquoi cette augmentation. Explication de déficit. Ce n'est pas à proprement parler d'un déficit, mais plutôt du coût de fonctionnement du CMS de Monthey et de la participation pour la Commune de Collombey-Muraz</p>
460.366.00	<p>Pourquoi cette rubrique est-elle liée. Quel est la subvention minimum légale ? C'est une prestation qui découle de l'Ordonnance cantonale sur la Promotion de la santé. Il s'agit de la part communale (minimum 40% prévu dans l'Ordonnance cantonale sur la Promotion de la santé du 3 mars 2009) pour les frais dentaires scolaires. La commune est libre d'augmenter sa participation.</p>
541.	<p>Encore une augmentation ! Où cela va-t-il s'arrêter ? Quelles sont les marges de manœuvre possibles (augmentation ou échelle de répartition en fonction des revenus) Le coût des structures jeunesse pour le budget 2019 est en augmentation. En effet, l'importante liste d'attente existant à la crèche actuellement nous contraint à chercher des solutions pour répondre à la demande des habitants. Dans le budget 2019, environ Fr. 75'000.- constituent des charges ponctuelles (étude de faisabilité, achat de mobilier, mise aux normes d'un bâtiment existant). Par contre, avec la création de 25 places supplémentaires, le coût par place serait en net diminution et la liste d'attente serait fortement réduite. La solution proposée dans le budget 2019 est la moins onéreuse possible.</p> <p>Les marges de manœuvre sont faibles pour diminuer le coût. En effet, une augmentation des tarifs de l'UAPE en 2018 a déjà été réalisée (augmentation des rentrées d'environ 20% selon les estimations basées sur les mois d'août et septembre 2018). L'introduction du contrat de fréquentation pour la crèche et l'UAPE en 2014 a également constitué une augmentation pour les familles (environ 5% en moyenne pour la crèche et 7% pour l'UAPE). Une augmentation des tarifs a également été réalisée en 2012, lors du déménagement dans le bâtiment des Plavaux. Un changement de tarif constituerait donc une 4^{ème} augmentation pour l'UAPE et une 3^{ème} pour la crèche en 7 ans, ce qui semble beaucoup.</p>

541.318.50	<p>Que concerne ces frais d'étude ?</p> <p>Les frais d'étude concernent la faisabilité d'un agrandissement du bâtiment des Plavaux afin de répondre à la demande croissante de places d'accueil en structures de la part des habitants de la commune.</p>
620.318.50	<p>Il nous avait été répondu que les assainissements des ponts seraient proposés en 2019. Qu'en est-il ?</p> <p>Le bureau d'ingénieur mandaté s'est penché sur le pont qui donne accès à la gare CFF de Vionnaz, situé « à cheval » sur les communes de Vionnaz et de Collombey-Muraz. Selon l'inventaire établi, c'est clairement l'ouvrage qui nécessite une intervention prioritaire (en précisant que la sécurité structurale est assurée) alors que des travaux d'assainissement secondaires devront être pris en deuxième priorité sur d'autres ouvrages de la commune.</p> <p>Un concept d'assainissement minimum est en cours d'établissement, Le coût sera partagé avec la commune de Vionnaz.</p> <p>Le compte n°620.314.00 prévoit un montant de Fr. 15'000.- pour ces travaux.</p>
650.318.050	<p>Pôle d'échange du Corbier. A quoi en est-on ?</p> <p>Le futur pôle du Corbier doit faire l'objet d'une étude spécifique en matière d'aménagement et de transfert modal. Afin de ne pas faire des études « dans le vide », il a été convenu de ne pas trop progresser dans ce dossier en 2018 et d'attendre que le processus d'enquête du projet TPC arrive à son terme pour lancer des réflexions sur des bases définitives. Compte tenu des récentes discussions intervenues avec TPC, le mandat d'étude devrait réellement débuter en 2019.</p>
651.363.30	<p>Pourquoi plus de revenu et/ou contribution ?</p> <p>Il s'agit de la comptabilisation au net du coût du bus d'agglo. En effet, les subventions seront directement versées au prestataire qui facturera à la commune le coût net de la prestation.</p>
690.318.45 690.439.45	<p>La référence est fausse (690.318.36)</p> <p>Pas de budget sur ces différents comptes (?)</p>
690.366.36	<p>Qu'est-ce qui est prévu pour utiliser ce montant.</p> <p>Subvention achat abonnement bus</p>
710.318.71	<p>Il faut enlever le terme par rapport aux filtres micropolluants</p> <p>Le terme micropolluant est une simplification du terme utilisé par le canton soit « mesures d'élimination des composés traces organiques dans les eaux usées ».</p>
720.318.72	<p>Est-ce que le montant est ajuster par rapport à la réalité ? Est-ce qu'il y a une réflexion faite sur le nombre de passage ?</p> <p>Le montant budgété tient compte de la situation 2018 (soit après 9 mois) de fonctionnement de ce poste et de la baisse constatée de déchets d'ordures ménagères (baisse d'environ 40% par rapport à la situation d'avant la nouvelle taxe poubelle). Ce coût n'est pas seulement lié au volume ramassé mais il tient compte également du nombre d'habitants, c'est pourquoi il ne baisse pas proportionnellement.</p> <p>La mise en place progressive des moloks et rationalisation attendue avec l'abandon à terme de la collecte porte-à-porte bi-hebdomadaire des OM (fin 2019/début 2020)</p>

720.318.73	<p>Est-ce que c'est la meilleure option pour le ramassage ?</p> <p>Oui, adaptation selon situation déjà existante (ramassage porte-à-porte mensuel, excepté été) en fonction de l'augmentation de la quantité de papier/carton depuis l'introduction de la taxe au sac et en remplacement de la défection des scouts, n'arrivant plus à assumer ce service (manque de personnes et souci de sécurité).</p> <p>Basé selon le type de collecte effectuée dans communes avoisinantes (Aigle, Monthey, Bex)</p>
720.318.76	<p>A quoi est due cette hausse. Quel sont les effets de la taxe au sac sur le volume traité ?</p> <p>Il faut prendre en considération le montant figurant dans les comptes 2017 pour comparer. Le budget 2018 était basé sur une baisse de 50% du volume des déchets. Pour 2019, une baisse entre 30 et 40% du volume des déchets va faire baisser le montant des coûts d'incinération dans les mêmes proportions.</p>
720.318.79	<p>Comment est calculé cette participation</p> <p>Il s'agit d'une facturation à la tonne des volumes de déchets verts livrés sur Villeneuve. Le prix facturé est de 85.- /tonne de déchets verts propres.</p>
869.318.35	<p>En quoi consiste l'action sensibilisation énergie DD</p> <p>A définir selon Plan d'actions Cité Energie et dans le cadre du ré-audit en cours.</p>
869.318.50	<p>C'est quoi le contrôle par le CREM ?</p> <p>Il s'agit des frais de contrôle des dossiers énergétiques lors de la mise à l'enquête publique (Contrôle OURE).</p> <p>Ces contrôles doivent permettre de vérifier que lors de la réalisation d'ouvrages, la mise en œuvre est conforme au dossier thermique déposé (type de matériaux, épaisseurs d'isolation, performances énergétiques, etc.,...).</p>

B. Comptes d'investissement

140.503.38	<p>Qu'est ce que c'est l'étude Noca II ?</p> <p>Il s'agit des frais d'étude pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers en commun avec Monthey</p>
210.503.31	<p>Combien d'étape de rénovation de la toiture ? Qu'elle sorte de toiture</p> <p>Un rapport d'état concernant la toiture du centre des Perraires a été commandé à une entreprise spécialisée dans la rénovation des toitures plates. Les différents sondages réalisés ont permis d'établir que le bâtiment était composé d'un ensemble hétérogène amélioré au fil des années (8 zones). Deux zones doivent être rénovées rapidement (budget 2019). Les autres secteurs doivent être planifiés à moyen terme mais ne présentent pas de faiblesse nécessitant une rénovation urgente.</p>
340.503.34	<p>Est-ce que le club participe aussi ?</p> <p>Non, pas de participation prévue de l'USCM pour l'arrosage automatique.</p>

570.623.00	<p>9 moi ont été remboursé. Une planification avait été demandé l'année dernière. Existe-t-il un plan de remboursement pour la somme restante ?</p> <p>Fr. 300'000.- de remboursement sont prévus annuellement. Sinon, pour le solde les remboursements seront calqués sur des échéances d'emprunt actuel, en fonction des liquidités disponibles (on ne va surtout pas pénaliser la commune avec de la liquidité supplémentaire et le paiement possible d'intérêts négatifs si le besoin n'est pas existant).</p>
620.501.09	<p>Coût global de la rue Clox Novex/prè-Raye ?</p> <p>À ce stade de l'étude (avant-projet), la réfection de la chaussée pour l'ensemble du projet, (génie civil + aménagements + études) est devisé à 4'060'000.-. À ce montant devrait se rajouter environ Fr. 600'000.- pour la rénovation du collecteur d'eaux usées.</p>
620.501.11	<p>Avancement du projet ?</p> <p>Le Conseil municipal constate que les coûts liés à ce projet sont particulièrement importants par rapport à la plus-value que cela apporterait. Il estime que le coût de cette réalisation est trop important par rapport aux bénéfices (estimation à ce jour à plus de 2,5 mio).</p> <p>Sur la base de ces considérations, le Conseil municipal, pour l'heure, décide de mettre le projet en veille <i>sine die</i> et donc d'interrompre toute étude complémentaire</p>
620.506.65	<p>En quoi consiste cette rénovation alors qu'un montant total de 900'00 chf a déjà été dépensé depuis 2011 ?</p> <p>Les montants dépensés l'ont été pour remplacer les anciens éclairages par des lampes à mercure. Actuellement, les dépenses prévues concernent le changement de lampes à sodium par du LED.</p> <p>Effectivement, des montants importants ont été investis il y a quelques années pour bannir toutes les lampes à mercure, dont la fabrication a pris fin en 2015.</p> <p>Ce montant de Fr. 50'000.- a pour but de continuer l'effort d'assainissement du réseau d'éclairage public et de réduction de consommation d'énergie. Suppression d'une série de lampes à sodium, les plus gourmandes en énergies. Remplacement par du LED.</p>
650.501.07	<p>Pas de subvention ?</p> <p>Il s'agit d'estimations au net sans avoir une idée précise des situations et des coûts.</p> <p>La réalisation d'arrêts de bus bénéficiera très certainement d'un subventionnement de la part du canton. Selon les premières discussions engagées avec le service cantonal de la mobilité, ce subventionnement pourrait être de l'ordre de 50% environ. Au moment de l'établissement du budget (et encore à ce jour), la configuration et les exigences pour la réalisation de ces places demeurent incertaines. Compte tenu des incertitudes par rapport à la réalisation, le montant nécessaire à la réalisation de ces arrêts est très approximatif et par conséquent, la valeur de subventionnement encore plus.</p> <p>Par mesure de prudence, il a été retenu à ce stade de ne pas indiquer de valeur de subventionnement.</p>
700.501.01	<p>Captage Crêt. Première tranche 1.1 mio. Combien de tranche ? coût global ?</p> <p>La rénovation des captages du Crêt devrait s'étaler sur 2 ans (2019 – 2020).</p>

	<p>À ce stade de l'étude, le devis total des travaux s'élève à Fr. environ 2'270'000.-.</p>
710.501.00	<p>Est-ce que les 250'000 chf sont un report de 2018 ? Non, ce n'est pas un report de 2018, c'est la suite des travaux d'assainissement et de maintien de la valeur du réseau collecteur d'eaux usées</p> <p>A-t-on déjà un résultat concernant les eaux parasites ? Oui. La réduction de la quantité des ECP est importante. Cela ressort nettement dans les valeurs d'entrées mesurées à la STEP. Le responsable cantonal a adressé ses félicitations pour les progrès réalisés en la matière.</p>
711.506.72	<p>Est-ce qu'on parle de nouvelles études pour la future STEP ? À ce jour, de grandes incertitudes pèsent sur la suite de ce dossier. Ce montant de Fr. 200'000.- (montant estimatif) doit permettre d'engager des études, dans l'hypothèse où les eaux de Collombey-Muraz seraient refoulées vers le site chimique de Monthey. Si ce scénario est confirmé, il conviendra alors d'étudier les adaptations définitives et éventuellement provisoires à entreprendre sur le site de Collombey-le-Grand, en fonction du calendrier envisagé.</p>

Collombey-Muraz, le 15 novembre 2018